

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU SAMEDI 1er AVRIL 2023
N°7-2023

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
21/03/23

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie.

Objet : avenant au
contrat de forage
CARALP

Absents : Romain Grillot, Cindy Rochereau.

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la société CARALP a entrepris un projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieudit « Les Fourches ».

Il explique que certains chemins de la Commune de Leyment situés dans le périmètre de projet de carrière ont été reclassés en terrains à usage agricole appartenant au domaine privé de la commune ; La Commune de Leyment et la société CARALP ont décidé d'intégrer ces nouveaux terrains dans le projet (délibération n° 33 du 22/10/2021).

Le contrat initial doit être modifié dans son article « Objet » par l'intégration de la parcelle ZH26.

Cette modification fait l'objet d'un avenant n°1 au contrat de forage du 04/07/2014.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

Le Conseil Municipal, ouï le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de forage du 04/07/2014.
- **Donne pouvoir au Maire** pour l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLERT



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230401-2023_07-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023